

Agir pour la **santé** des personnels

ÉTAT DES LIEUX

Le constat est accablant. Seuls 87 médecins du travail sont chargés de la santé des 1,2 millions de personnels qui exercent dans l'Éducation nationale, soit près de 15 000 agents et agentes par médecin. Certains départements n'ont donc pas de médecin de prévention.

Pourtant, ils sont essentiels, assurant les visites médicales, les suites qui y sont données (préconisations, orientations et avis médicaux), mais aussi la surveillance particulière de certains personnels. Les consultations sont souvent liées à des difficultés de santé, d'origine médicales ou professionnelles, qui peuvent nécessiter une adaptation du poste de travail.

Alors que toutes et tous devraient bénéficier obligatoirement d'un examen médical tous les cinq ans et chaque année pour les personnels à risque, l'Éducation nationale n'est pas en capacité de garantir ces visites. Pourtant certains éléments pointent la détérioration de la santé des personnels, comme par exemple la hausse des actes suicidaires et celle du nombre de PE démissionnaires ou demandant une rupture conventionnelle.

NOTRE ANALYSE

En 2019, le geste désespéré de Christine Renon, directrice d'école à Pantin, prend une dimension symbolique et politique en mettant sur le devant de la scène les conditions de travail dégradées des enseignants et enseignantes. Pourtant le ministère ne prend pas la mesure de cette dégradation dans l'Éducation nationale en prévenant les risques professionnels et en garantissant une bonne santé au travail. Les injonctions administratives continuent de peser. Les effectifs surchargés, le manque de formation, les difficultés liées à l'accueil d'élèves à besoins éducatifs particuliers, l'absence d'une véritable médecine du travail, de plans de prévention des risques, d'actions spécifiques visant à prévenir les risques psycho-sociaux pour garantir la santé mentale, physique et sociale des personnels, engagent la responsabilité du ministère. L'Éducation nationale n'est pas, aujourd'hui, en mesure d'assurer ses missions de prévention et de suivi médical des personnels, missions pourtant obligatoires. Sans compter que l'absence de suivi médical professionnel a des conséquences lourdes sur la reconnaissance de maladies professionnelles, rarement identifiées en tant que telles.

nos propositions

Mettre en place une véritable médecine de prévention pluri disciplinaire

(médecin, psychologue du travail, infirmier-e, ergonomiste, secrétaire...).

Création de postes attractifs de médecin du travail en nombre suffisant.

Visite médicale quinquennale.

Mise en place d'actions de prévention pour améliorer la santé de tous les personnels.

Reconnaissance sans condition du Covid-19 comme maladie professionnelle.

CE QUE PENSE LA PROFESSION

Près de 3/4

DES ENSEIGNANT-ES DÉCLARENT NE PAS ÊTRE SATISFAIT-ES DE LEUR SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE.

1/3

DES ENSEIGNANT-ES SOUHAITE CHANGER DE PROFESSION, LE PLUS SOUVENT EN RAISON DES DIFFICULTÉS AUXQUELLES ILS ET ELLES SONT CONFRONTÉ-ES DANS L'EXERCICE DE LEUR MÉTIER.

Résultats de l'enquête « École & métier » Harris-SNUipp-FSU 2022.

